



67 bis, rue des Aqueducs—69005 LYON courriel : cil.pdj@orange.fr

Voie Lyonnaise n°12

Contribution à la concertation préalable du CIL du Point du jour

Le Comité d'Intérêt Local (CIL) du Point du Jour, association d'habitants engagés dans la préservation et l'amélioration de leur cadre de vie, s'est depuis sa création en 1923 préoccupé de l'accessibilité à notre quartier et s'est montré favorable à une cohabitation harmonieuse des différents modes de déplacements.

Le Comité d'Intérêt Local du Point du Jour adhère à la nécessité d'une sécurisation des aménagements de voirie réservés aux modes doux/actifs (marche, vélo,...et tout engin personnel type trottinette, giro-pode) afin de pouvoir promouvoir une offre diversifiée de modes de transports, plus adaptée aux pratiques des déplacements d'aujourd'hui.

Mais le Comité d'Intérêt Local du Point du Jour s'interroge quant à une vision globale de l'ensemble du projet des Voies Lyonnaises : 12 voies lyonnaises au seul bénéfice d'un mode de déplacement et pour une partie de la population de la Métropole !. Quel en sera le budget global et définitif (y-compris les concertations nombreuses et tronçonnées, la communication, les retards suite à des recours, la prise en compte de certains aménagements « suite à usage ») ?

Dans les années 1960/70 les déplacements ont été essentiellement axés sur la voiture, avec la création d'autoroutes, de grands et larges axes de circulation (et l'autoroute traversant la ville de Lyon !). N'est-il pas inquiétant de recommencer la même erreur avec ces « 12 autoroutes à vélo » visant à mailler le territoire pour relier les communes de la périphérie au cœur de Lyon « *comme un réseau de transport en commun* » dicit la Métropole. Si l'on veut réduire le trafic intra-muros encore faut-il pouvoir contourner la ville...

Le Comité d'Intérêt Local du Point du Jour émet donc des réserves sur le phasage des opérations de concertation, le tronçonnage des tracés des 12 voies Lyonnaises.

Un projet global d'une telle importance n'aurait-il pas dû faire l'objet d'une vaste concertation, avec des garants de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) ? Il va modifier le cadre de vie et le mode de vie de plus d'1.400.000 habitants.

Or, il n'a pas fait l'objet d'une étude d'impact globale, ni d'une évaluation environnementale et sociétale :

- Sur l'économie et ses conséquences,
- Sur les modifications des voiries, sur l'accès au centre de la ville,
- Sur la fréquentation des commerces,
- Sur les liaisons inter-quartiers, inter-communes,...
- Sur les incidences au plan de l'urbanisme,...

Comité d'Intérêt Local Point-du-Jour



Le projet de la Voie Lyonnaise n°12 suscite interrogations et remarques de la part des habitants, le CIL du Point du Jour en est le relais :

- Est-il judicieux et nécessaire de passer par la colline de Fourvière pour relier Lyon 9^e à St Priest ? Les voiries y sont étroites et pentues ! Pourquoi ne pas relier Vaise à St Priest par les quais ?
- Envisager de réserver la montée du Chemin Neuf aux seuls ayant-droits (qui seront-ils ?) et fermer le secteur au trafic de transit supprime une possibilité pour les habitants du Point du Jour, de Ménival (et d'ailleurs) d'accéder au bas du 5^e, et par là même au centre de Lyon. Est-il acceptable d'exclure une partie de la population du 5^e d'un accès à une voirie publique ?
Le report de cette circulation de transit sur Choulans va encore accentuer les embouteillages et donc la pollution, à l'inverse du but recherché !!!
- Pourquoi ne pas commencer par améliorer, sécuriser et montrer l'utilité des aménagements dédiés au vélo déjà existants, et faire en sorte qu'ils soient plus utilisés et respectés par TOUS...y-compris par les cyclistes ?
- Pourquoi ne pas mettre aux normes, remettre en état les trottoirs et passages piétons existants avant d'investir dans un projet source de nouvelles difficultés pour les piétons (traverser une VL comme par ex. à Gorge de Loup) ?
- Pourquoi ne pas prioriser et développer une offre de transport en commun favorisant l'accessibilité et le désenclavement de certains quartiers du 5^e arrondissement ? après l'abandon du métro E tant attendu ?!
- Le développement de navettes inter-quartiers ne pourrait-il pas être une solution pour permettre le déplacement des habitants dans des secteurs mal desservis ou sur de courtes distances, et favoriser ainsi une diminution de l'usage de la voiture ?
En effet, le vélo ne peut remplacer un transport en commun pour tous les citoyens, à tous les âges de la vie, pour les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, les familles nombreuses, ... Le vélo n'est pas inclusif.
- Restreindre la circulation des voitures et supprimer le stationnement à proximité des hôpitaux (Hôpital Edouard Herriot, Centre Léon Bérard, etc...) n'est pas acceptable. Patients, accompagnants, visiteurs... (venant parfois de loin !) doivent pouvoir accéder à ces lieux sans restriction.
- Les relations entre usagers des divers modes de déplacement sont déjà parfois conflictuelles. Pourquoi risquer de les exacerber et de fracturer la population !

Ce projet de Voie Lyonnaise n°12 n'est pas acceptable en l'état.

Une Métropole inclusive se doit de ne pas exclure une partie de ses habitants et de permettre à tout un chacun de pouvoir se déplacer librement.

Lyon, le 21 avril 2023.